



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU**

**M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

**Avis public d'entrée en vigueur du règlement #4-2025**

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 13<sup>ième</sup> jour de mai 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #4-2025.

***Règlement intitulé G4-2025 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 14<sup>ième</sup> jour de mai 2025.

Sylvie Burelle  
Directrice générale et greffière-trésorière